

Commune de
SAINT-AUBIN-DU-CORMIER
Département d'Ille-et-Vilaine

Plan Local d'Urbanisme

5.1 Plan de zonage nord



Échelles : 1/5 000e et 1/10 000e
Approbation en date du 08/07/21

ZONES URBAINES

- UA - Centre ancien
- UB - Extension du centre ancien
- UC - Zone commerciale et tertiaire
- ZAC de la Bellengerie
- UE - Activité économique
- UL - Equipements collectifs
- UP - Parc urbain

ZONES A URBANISER

IAU0 - A urbaniser (habitat)

IAU1 - A urbaniser (activité économique)

IAU2 - A urbaniser (équipements collectifs)

IAU3 - A urbaniser (usage mixte)

ZONES AGRICOLES

AE - Zone agricole

AF - FTECAL (activité économique)

AL - STICAL (équipements collectifs)

ZONES NATURELLES

NA - Zone naturelle

NC - Ancienne carrière

NM - Camp militaire

NP - Zone naturelle protégée

PREScriptions DIVERSES

Merge de zones de recul départementales

Merge de recul sur routes départementales

Merge de recul sur routes départementales

Merge de recul artificiel L111-6 et ouvert au CU

Classement sonore des infrastructures anciennes

Orientations d'aménagement et de programmation

Atlas des Zones Inondables

Milieux Natura d'Intérêt Ecologique

PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE:

Zones humides L.151-23 du CU)

Mares (L.151-23 du CU)

Élement de paysage (L.151-23 du CU) - Haies et talus nus

Élement de paysage (L.151-23 du CU) - Boisements

Espace boisé classé (L.113-1 du CU) - Arbres isolés

Cours d'eau (L.151-23 du CU) - Boisements

Protection architecturale

Changement de destination d'un bâtiment (L.151-11 du CU) et élément de paysage (L.151-19 du CU)

Élement de paysage (L.151-19 du CU) - Constructions

SERVITURES PARTICULIÈRES

Protection du commerce

Secteur de centralité commerciale (L.51-16 du CU)

Prélevement de lait pour éduquer

Prélevement de protection complémentaire

Prélevement de protection sensible

Chemnements doux

Chemnements doux à créer ou à conserver (L.151-38 du CU)

Mixte

Secour de diverses sociétés (L.151-1bdu CU) - se reporter aux UAU

Emplacement réservé

Emplacement réservé (L.151-41 du CII)

